



COMPTE RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 10 AVRIL 2013

Présents : Mrs et Mmes Eric AUDIBERT, Eric MARCONNET, Laurent MOUTON, Frédérique ROUSTANG, Aurélie AGNEL, Henri COLOMBO, Pierre BONNET, Yves FROMAGE, Agnès NICOLETTI.

Absente représentée : Mme Cécile OLIVA (procuration à Laurent MOUTON).

Absents excusés : Mme Estelle MICHEL, M. Jean-Pierre MADONIA.

Absents : M. Pierre MATILLON, Mme Céline CAULIER.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie AGNEL.

Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mars 2013

Le procès-verbal n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Budget Principal : Adoption du Compte Administratif 2012 (2013/028)

Monsieur le Maire présente le CA 2012 qui a été examiné en commission des finances et invite les élus à poser des questions sur sa gestion 2012.

Les résultats sont les suivants :

Libellés	Investissement (€)		Fonctionnement (€)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2012	1 612 493.97	1 351 808.88	1 377 903.21	1 596 695.20
Résultat de l'exercice 2012	260 685.09 déficit			218 791.99 excédent
Résultats 2011 reportés		419 316.48 excédent		179 729.46 excédent
Résultat de clôture 2012		158 631.39 excédent		398 521.45 excédent
Restes à réaliser	554 093.40	452 698.54		

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Eric MARCONNET, 1er adjoint décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2012 du budget communal.

Budget Principal : Approbation du Compte de Gestion 2012 (2013/029)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur Municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion de la Commune de Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2012.

Budget Principal : Affectation des résultats 2012 (2013/030)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2012 comme suit :

- affectation à la section d'investissement (compte 1068) : 200 000 €
- report en section de fonctionnement (excédent) (compte 002) 198 521.45 €
- report en section d'investissement (excédent) (compte 001) : 158 631.39 €.

Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2013 (2013/031)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu du budget primitif 2013 de la Commune qui a été préparé en commission des finances qui se présente comme suit :

- Section de fonctionnement qui s'équilibre :

Dépenses : 1 398 565.45€

Recettes : 1 398 565.45 €

- Section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2012) en sur équilibre de 242 185 € :

Dépenses : 2 332 395.40 €

Recettes : 2 574 580.40 €

Les travaux et acquisitions suivants sont inscrits :

- Nouvelle école primaire,
- Mobilier école,
- Mur d'escalade,
- Logiciels et matériels informatiques pour la Mairie et les services techniques,
- Véhicule pour les services techniques,
- Travaux cuisine Maison de retraite
- Travaux d'économie d'énergie,
- Travaux cloches Eglise,
- Revêtement chemin,
- Poteaux incendie
- Acquisition terrain Ecluse
- Curage ruisseau Brouadette
- Informatisation médiathèque
- Matériel sonorisation

Le Conseil Municipal adopte ce budget primitif 2013 à l'unanimité.

Contributions directes : Vote des taux d'imposition 2013 (2013/032)

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition au même niveau qu'en 2012.

Taxe d'habitation : 12.50 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.38 %

Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 87,87 %

Attribution des subventions aux associations

Après examen par la commission « vie sociale » des demandes de subventions des associations, le Conseil Municipal, lors du vote du budget, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Demande	Attribuée
Association les gueules rouges	120,00	120,00
Foyer rural	800,00	800,00
Amicale des agents communaux	700,00	500,00
Les bravadeurs	500,00	500,00
Club la cigale	750,00	750,00
Coopérative scolaire	400,00	300,00
OMA	22 900,00	20 600,00
Tennis club montfortais	700,00	700,00
TRAD'ARGENS	800,00	800,00
Art scénicum	3 000,00	3 000,00
APDMT	1 800,00	1 800,00
Club alpin Bessillon brignoles	500,00	500,00
Foot le Val Bessillon	1 500,00	1 000,00
Compagnie carçoise de tir à l'arc	230,00	230,00
Alcool assistance	250,00	250,00
Association Jeunes sapeurs pompiers	800,00	200,00
Sécurité Routière	60,00	60,00
Taekendo	800,00	700,00
Orgue et Musique	624,00	624,00
Les pitchouns	1 000,00	500,00

ADAMVAR	120,00	120,00
EBBAA	400,00	2 700,00
Fitness Everybody	300,00	150,00
SUBVENTIONS NON ATTRIBUEES		596,00
TOTAL	39 054,00	37 500,00

Les autres associations n'ont pas été retenues.

Vote des participations diverses (2013/033)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les participations suivantes :

	Année 2012	Année 2013
ALLOCATION DE NAISSANCE	10 €	10 €
COLONIES DE VACANCES	61 €	61 €
VOYAGE SCOLAIRE d'intérêt pédagogique (limité à 1 voyage par enfant par année scolaire)	45 €	45 €

Demande d'aide financière au Conseil Général pour la construction de l'école primaire (2013/034)

Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'école primaire en trois tranches et indique qu'une aide financière peut être demandée au Conseil Général au titre du contrat de territoire.

Il propose de solliciter 120 000 € au titre de l'année 2013. Une demande sera également faite en 2014.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Demande de subvention au Conseil Régional pour l'informatisation de la médiathèque

Ce point est reporté à un prochain Conseil Municipal.

Motion en faveur de la fiscalisation des dépenses des SDIS (2013/035)

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, une motion défendant l'idée de la fiscalisation des dépenses des SDIS par la création d'une taxe spécifique qui leur serait affectée et dont le produit viendrait en déduction des prélèvements des départements, des communes et des EPCI.

Cela permettrait de renforcer l'autonomie financière des SDIS et d'en améliorer la transparence en terme de coût. Elle permettrait également de responsabiliser les citoyens en leur montrant que si la sécurité n'a pas de prix, elle a nécessairement un coût.

DOMAINE et PATRIMOINE

Acquisition de la parcelle D 686 quartier le Pré de Clastre (2013/036)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide à l'unanimité, d'acquérir la moitié indivise en pleine propriété de la parcelle D 686 pour une contenance de 2 ares 71 centiares moyennant le prix principal d'un euro appartenant à la famille Paul CACHARD et l'autorise à signer l'acte authentique à intervenir.

Renouvellement du bail locatif appartement 20 Grand'Rue (2013/037)

Monsieur le Maire rappelle que le logement du 20 Grand Rue est loué jusqu'au 30 avril. Le locataire souhaite renouveler le bail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer un nouveau bail du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2016 avec le locataire moyennant un loyer mensuel de 307.49 €.

AFFAIRES GENERALES

Convention de partenariat avec la Présence Verte pour la téléassistance (2013/038)

M. le Maire présente un projet de renouvellement de la convention signée en 1994 avec la Présence verte par laquelle la Commune de Montfort-sur-Argens s'engage à promouvoir auprès de ces concitoyens qui souhaiteraient en bénéficier, l'installation de téléassistances des personnes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de cette convention.

Convention pour l'organisation du Festival Trad'O Sud 2013 (2013/039)

L'assemblée délibérante autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer une convention qui définit les moyens humains et matériels mis à disposition, pour l'organisation du Festival Trad O sud qui doit avoir lieu du 26 au 28 juillet 2013.

Vente de terrain au Pigeonnier :mandat de vente (2013/040)

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente le 3^{ème} lot du terrain communal au quartier du Pigeonnier au prix de 82 500 € (avec l'étude géotechnique) et l'autorise à signer, au nom et pour le compte de la Commune, un mandat de vente avec ORPI PJ Saint Maximin Immobilier pour 6 000 € d'honoraires.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric AUDIBERT

Le procès-verbal intégral de la séance est consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Affiché le :
(1 mois)